

Décision du maire n° 2024 – 004

Réalisation de travaux pour l'isolation thermique de l'école élémentaire
« Lucien Roux »

La Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-012 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de l'entreprise Fradier Sarl relatif au changement de luminaires, dans le cadre des travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire « Lucien ROUX »

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que le devis de la société Fradier relatif au changement de luminaires, dans le cadre des travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire « Lucien ROUX » est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec la société Fradier, domiciliée 73, chemin de vigne 07800 SAINT LAURENT DU PAPE, relatif au changement de luminaires dans le cadre des travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire « Lucien ROUX », pour un montant de 984 €.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée au le comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 05 juin 2024.

La Maire,

Geneviève PEYRARD

